



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/13196
26 mars 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

1. Par une lettre en date du 23 mars 1979 (S/13191), le Président du Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 253 (1968) concernant la question de la Rhodésie du Sud a communiqué au Président du Conseil un rapport intérimaire établi par le Comité conformément au paragraphe 8 de la résolution 445 (1979). Dans ce rapport intérimaire, le Comité priait notamment le Conseil de repousser jusqu'au 12 avril 1979 la date de présentation du rapport prévu dans le paragraphe susmentionné.
2. A la suite de consultations officieuses sur la question, il est apparu qu'aucun des membres du Conseil de sécurité n'opposait d'objection à la demande du Comité, et ce fait a été porté à la connaissance du Président du Comité.
3. En conséquence, la date à laquelle le Conseil de sécurité doit se réunir, comme prévu au paragraphe 9 de la résolution 445 (1979) du Conseil, pour examiner le rapport du Comité, sera fixée ultérieurement.
